Reçu en préfecture le 12/10/2023

Publié le 12/10/2023

ID: 081-218101400-20230929-1921_DDMURACHOU-AU



DECISION PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Lavaur,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, lui donnant délégation au titre de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'offre faite par l'association des MECENES du PAYS de COCAGNE, du don au musée du Pays de Cocagne d'une paire de tableaux du peintre Henri Rachou (1855-1944), huile sur cartons de 30x40 cm, intitulés "Le Printemps" et "L'Automne", d'une valeur de 4436 €,

décide,

d'accepter le don des susdites œuvres pour le musée par l'association des MECENES du PAYS de COCAGNE

Fait à Lavaur le 29 septembre 2023

Le Maire

Bernard CARAYON